ANNEXE 1519 HB-SD

Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n° 1447-M-SD

Dénomination et adresse :	
Numéro SIRET de l'établissement **à reporter impérativement**	
Commune où se situe le point de raccordement au réseau public de distribution ou de transport d'électricité de l'installation déclarée (mention indispensable) :	

K — COMPOSANTE DE L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX VISÉE À L'ARTICLE 1519 HB DU CGI

Installation de production d'électricité utilisant l'énergie géothermique (art. 1519 HB du CGI) 51

		2023				2024		
		Nombre d'installations	Puissance électrique installée totale en kW			Nombre d'installations	Puissance électrique installée totale en kW	
Indiquer le nombre d'installations dont la puissance électrique installée est supérieure ou égale à 12 mégawatts (MW) et la puissance électrique installée totale de ces installations en kilowatts (kW) aux 1ers janviers 2023 et 2024 (nombre entier)	K1		K2		K3		K4	

Détailler dans le tableau ci-dessous le nombre d'installations par commune et la puissance électrique installée pour chacune d'elles au titre de l'imposition 2024. Si le cadre est insuffisant, joindre un état établi sur le même modèle. 40

Code département	Commune	Nombre d'installations	Puissance électrique installée par installation en kW